

30347706
JPF/CYP/AUD

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE VINGT CINQ AVRIL
A MONTPELLIER (Hérault), 55, Avenue Jacques Cartier, au siège de
l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Jean-Pierre FERRET, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle « Eric DURAND, Bruno FOULQUIER-GAZAGNES, Geneviève
LHOTE-VOLLE et Jean-Pierre FERRET, notaires associés »,**

A REÇU le présent acte à la requête de :

La Société dénommée **SCI ALLURES**, Société civile de construction vente au capital de 1.500,00 €, dont le siège est à MONTPELLIER (34000), 1475 avenue Albert Einstein Le Cristal, identifiée au SIREN sous le numéro 789798436 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Représenté aux présentes par Monsieur Cyrille PIGOT, notaire assistant, professionnellement domicilié à MONTPELLIER (Hérault), 55, avenue Jacques Cartier, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Rémy de LECUBARRI, gérant de la SCI ALLURES en vertu d'une procuration sous signature privée en date à MONTPELLIER du 24 avril 2014 demeurée annexée aux présentes.

Ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de chaque acte d'acquisition par les différents acquéreurs du programme immobilier à l'effet de réaliser seul le présent modificatif au règlement de copropriété.

A L'EFFET d'établir ainsi qu'il suit le **MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION** établi par Maître Eric DURAND, notaire à MONTPELLIER, le 15 mai 2013 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er, le 22 Mai 2013, volume 2013P, numéro 7133, rectifié aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre FERRET, notaire à MONTPELLIER, le 23 juillet 2013 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er le 30 juillet 2013, volume 2013P, numéro 10851, concernant un immeuble ou ensemble immobilier à construire situé à MONTPELLIER (HÉRAULT), 13 Allée des Amaryllis.

Etant précisé que ce modicatif a été préalablement autorisé aux termes d'une assemblée générale des copropriétaires dont une copie délivrée par le syndic est demeurée annexée, ainsi que le certificat de non-recours.

EXPOSE

Les présentes s'appliquent à une construction édifiée sur un terrain situé à MONTPELLIER (HÉRAULT), 13 Allée des Amaryllis

Et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
KR	72	13 ALL DES AMARYLLIS	00 ha 26 a 84 ca

Division de l'ensemble immobilier - Etat descriptif de division originale

L'immeuble ou ensemble immobilier est divisé en 118 lots numérotés de 1 à 118.

Identification des lots

Résumé de l'état descriptif de division originale

L'état descriptif originale est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

TABLEAU RECAPITULATIF

N° des lots	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Quote-part générale
1	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000
2	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000
3	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	26 / 10000
4	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000
5	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
6	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	25 / 10000
7	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
8	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	22 / 10000
9	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	28 / 10000
10	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	16 / 10000
11	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	16 / 10000
12	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	25 / 10000
13	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	23 / 10000
14	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	33 / 10000
15	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
16	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
17	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
18	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
19	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
20	Unique	ABC	Deuxième	Un stationnement	18 / 10000

			sous-sol		
21	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
22	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	20 / 10000
23	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	20 / 10000
24	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
25	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
26	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
27	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
28	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
29	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	17 / 10000
30	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	17 / 10000
31	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000
32	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
33	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
34	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
35	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
36	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
37	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
38	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000
39	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	4 / 10000
40	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000
41	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000
42	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	2 / 10000
43	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000
44	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000
45	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	26 / 10000
46	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000
47	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
48	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	25 / 10000
49	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
50	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	22 / 10000
51	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	28 / 10000
52	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	16 / 10000
53	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	16 / 10000
54	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	25 / 10000
55	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	23 / 10000
56	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	33 / 10000

57	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
58	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
59	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
60	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
61	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
62	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
63	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
64	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	20 / 10000
65	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	20 / 10000
66	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
67	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
68	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
69	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
70	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000
71	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	17 / 10000
72	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	17 / 10000
73	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	5 / 10000
74	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	2 / 10000
75	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
76	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
77	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
78	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
79	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
80	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
81	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000
82	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	4 / 10000
83	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	4 / 10000
84	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	2 / 10000
85	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	200 / 10000
86	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	355 / 10000
87	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	226 / 10000
88	A	A	Premier étage	Un appartement	258 / 10000
89	A	A	Premier étage	Un appartement	161 / 10000
90	A	A	Premier étage	Un appartement	353 / 10000
91	A	A	Premier étage	Un appartement	217 / 10000
92	A	A	Deuxième étage	Un appartement	262 / 10000
93	A	A	Deuxième étage	Un appartement	161 / 10000
94	A	A	Deuxième étage	Un appartement	358 / 10000

95	A	A	Deuxième étage	Un appartement	221 / 10000
96	A	A	Troisième étage	Un appartement	264 / 10000
97	A	A	Troisième étage	Un appartement	167 / 10000
98	A	A	Troisième étage	Un appartement	361 / 10000
99	A	A	Troisième étage	Un appartement	224 / 10000
100	A	A	Quatrième étage	Un appartement	263 / 10000
101	A	A	Quatrième étage	Un appartement	167 / 10000
102	A	A	Quatrième étage	Un appartement	372 / 10000
103	A	A	Quatrième étage	Un appartement	226 / 10000
104	A	A	Cinquième étage	Un appartement	353 / 10000
105	A	A	Cinquième étage	Un appartement	364 / 10000
106	B	B	Rez-de-chaussée	Un appartement	164 / 10000
107	B	B	Rez-de-chaussée	Un appartement	201 / 10000
108	B	B	Premier étage	Un appartement	156 / 10000
109	B	B	Premier étage	Un appartement	317 / 10000
110	B	B	Deuxième étage	Un appartement	159 / 10000
111	B	B	Deuxième étage	Un appartement	323 / 10000
112	B	B	Troisième étage	Un appartement	380 / 10000
113	C	C	Rez-de-chaussée	Un appartement	211 / 10000
114	C	C	Rez-de-chaussée	Un appartement	227 / 10000
115	C	C	Premier étage	Un appartement	292 / 10000
116	C	C	Premier étage	Un appartement	228 / 10000
117	C	C	Deuxième étage	Un appartement	304 / 10000
118	C	C	Deuxième étage	Un appartement	231 / 10000

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le propriétaire entendant modifier le lot numéro 91 afin de le subdiviser en deux lots portant respectivement les numéros 119 et 120.

En conséquence, il est procédé dans l'état descriptif de division établi par Maître Eric DURAND, notaire à MONTPELLIER, le 15 mai 2013 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1ER, le 22 Mai 2013, volume 2013P, numéro 7133, rectifié aux terems d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre FERRET, notaire à MONTPELLIER, le 23 juillet 2013 Publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er, le 30 juillet 2013, volume 2013P, numéro 10851 :

I- A l'annulation du lot numéro 91 de l'ensemble immobilier sus-désigné, savoir:

Lot numéro quatre-vingt-onze (91) :

Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment A, comprenant : un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bains, et l'usage exclusif d'une terrasse, portant la référence A14 du plan de vente.

Et les deux cent dix-sept /dix millièmes (217 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

II- A son remplacement par les nouveaux lots respectivement numéro 119 et numéro 120 désignés de la manière suivante :

Lot numéro cent dix neuf (119) :

Une chambre avec dressing, situé au premier étage du bâtiment A.

Et les quatre vingt un /dix millièmes (81 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt (120) :

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment A, comprenant : un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc et l'usage exclusif d'une terrasse.

Et les cent trente six /dix millièmes (136 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément aux articles 71-1 et suivants du décret n° 55-1350 du 14 Octobre 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière.

TABLEAU RECAPITULATIF

Nº des lots	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Quote-part générale	Observations
1	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
2	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
3	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	26 / 10000	
4	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
5	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
6	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
7	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
8	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	22 / 10000	
9	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	28 / 10000	
10	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
11	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
12	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
13	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	23 / 10000	
14	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	33 / 10000	
15	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
16	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
17	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
18	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
19	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
20	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
21	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
22	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
23	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
24	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
25	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
26	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
27	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
28	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
29	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	

30	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
31	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
32	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
33	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
34	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
35	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
36	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
37	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
38	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
39	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	4 / 10000	
40	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
41	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
42	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	2 / 10000	
43	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
44	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
45	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	26 / 10000	
46	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
47	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
48	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
49	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
50	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	22 / 10000	
51	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	28 / 10000	
52	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
53	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
54	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
55	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	23 / 10000	
56	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	33 / 10000	
57	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
58	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
59	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
60	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
61	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
62	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
63	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
64	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
65	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
66	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
67	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
68	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
69	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
70	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
71	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
72	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
73	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
74	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	2 / 10000	
75	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
76	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
77	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
78	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
79	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
80	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
81	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
82	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	4 / 10000	
83	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	4 / 10000	
84	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	2 / 10000	
85	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	200 / 10000	
86	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	355 / 10000	
87	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	226 / 10000	
88	A	A	Premier étage	Un appartement	258 / 10000	
89	A	A	Premier étage	Un appartement	161 / 10000	
90	A	A	Premier étage	Un appartement	353 / 10000	
91	A	A	Premier étage	Un appartement	217 / 10000	Supprimé et divisé en lot 119 et 120
92	A	A	Deuxième étage	Un appartement	262 / 10000	
93	A	A	Deuxième étage	Un appartement	161 / 10000	
94	A	A	Deuxième étage	Un appartement	358 / 10000	
95	A	A	Deuxième étage	Un appartement	221 / 10000	
96	A	A	Troisième étage	Un appartement	264 / 10000	
97	A	A	Troisième étage	Un appartement	167 / 10000	

98	A	A	Troisième étage	Un appartement	361 / 10000	
99	A	A	Troisième étage	Un appartement	224 / 10000	
100	A	A	Quatrième étage	Un appartement	263 / 10000	
101	A	A	Quatrième étage	Un appartement	167 / 10000	
102	A	A	Quatrième étage	Un appartement	372 / 10000	
103	A	A	Quatrième étage	Un appartement	226 / 10000	
104	A	A	Cinquième étage	Un appartement	353 / 10000	
105	A	A	Cinquième étage	Un appartement	364 / 10000	
106	B	B	Rez-de-chaussée	Un appartement	164 / 10000	
107	B	B	Rez-de-chaussée	Un appartement	201 / 10000	
108	B	B	Premier étage	Un appartement	156 / 10000	
109	B	B	Premier étage	Un appartement	317 / 10000	
110	B	B	Deuxième étage	Un appartement	159 / 10000	
111	B	B	Deuxième étage	Un appartement	323 / 10000	
112	B	B	Troisième étage	Un appartement	380 / 10000	
113	C	C	Rez-de-chaussée	Un appartement	211 / 10000	
114	C	C	Rez-de-chaussée	Un appartement	227 / 10000	
115	C	C	Premier étage	Un appartement	292 / 10000	
116	C	C	Premier étage	Un appartement	228 / 10000	
117	C	C	Deuxième étage	Un appartement	304 / 10000	
118	C	C	Deuxième étage	Un appartement	231 / 10000	
119	A	A	Premier étage	Une chambre	81 / 10000	Issu de la division du lot 91
120	A	A	Premier étage	Un appartement	136 / 10000	Issu de la division du lot 91

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le propriétaire entendant modifier les lots numéros 90 et 119 afin de les réunir en un seul lot portant le numéro 121.

En conséquence, il est procédé dans l'état descriptif de division établi par Maître Eric DURAND, notaire à MONTPELLIER, le 15 mai 2013 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1ER, le 22 Mai 2013, volume 2013P, numéro 7133, rectifié aux terems d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre FERRET, notaire à MONTPELLIER, le 23 juillet 2013 publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er le 30 juillet 2013, volume 2013P, numéro 10851 :

- I- A l'annulation des lots numéro 90 et numéro 119 de l'ensemble immobilier sus-désigné.
- II- A leur remplacement par le nouveau lot numéro 121 désigné de la manière suivante :

Lot numéro cent vingt (121) :

Un appartement de type T5, situé au premier étage du bâtiment A, comprenant : un séjour-cuisine, un dégagement, un wc, une salle d'eau indépendante, 4 chambres dont une avec dressing et une avec salle d'eau et l'usage exclusif d'une terrasse.

Et les quatre cent trente quatre /dix millièmes (434 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément aux articles 71-1 et suivants du décret n° 55-1350 du 14 Octobre 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière.

N° des lots	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Quote-part générale	Observations
1	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
2	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
3	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	26 / 10000	
4	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
5	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
6	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
7	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
8	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	22 / 10000	
9	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	28 / 10000	
10	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
11	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
12	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
13	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	23 / 10000	
14	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	33 / 10000	
15	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
16	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
17	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
18	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
19	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
20	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
21	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
22	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
23	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
24	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
25	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
26	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
27	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
28	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
29	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
30	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
31	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
32	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
33	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
34	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
35	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
36	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
37	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
38	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
39	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	4 / 10000	
40	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
41	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
42	Unique	ABC	Deuxième sous-sol	Un cellier	2 / 10000	
43	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
44	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
45	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	26 / 10000	
46	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	19 / 10000	
47	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
48	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
49	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
50	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	22 / 10000	
51	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	28 / 10000	
52	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
53	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	16 / 10000	
54	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	25 / 10000	
55	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	23 / 10000	
56	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	33 / 10000	
57	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
58	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
59	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
60	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
61	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
62	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
63	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
64	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
65	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	20 / 10000	
66	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	

67	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
68	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
69	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
70	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	18 / 10000	
71	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
72	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un stationnement	17 / 10000	
73	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	5 / 10000	
74	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	2 / 10000	
75	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
76	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
77	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
78	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
79	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
80	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
81	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	3 / 10000	
82	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	4 / 10000	
83	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	4 / 10000	
84	Unique	ABC	Premier sous-sol	Un cellier	2 / 10000	
85	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	200 / 10000	
86	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	355 / 10000	
87	A	A	Rez-de-chaussée	Un appartement	226 / 10000	
88	A	A	Premier étage	Un appartement	258 / 10000	
89	A	A	Premier étage	Un appartement	161 / 10000	
90	A	A	Premier étage	Un appartement	353 / 10000	Supprimé, réuni au lot 119 pour former le lot 121
92	A	A	Deuxième étage	Un appartement	262 / 10000	
93	A	A	Deuxième étage	Un appartement	161 / 10000	
94	A	A	Deuxième étage	Un appartement	358 / 10000	
95	A	A	Deuxième étage	Un appartement	221 / 10000	
96	A	A	Troisième étage	Un appartement	264 / 10000	
97	A	A	Troisième étage	Un appartement	167 / 10000	
98	A	A	Troisième étage	Un appartement	361 / 10000	
99	A	A	Troisième étage	Un appartement	224 / 10000	
100	A	A	Quatrième étage	Un appartement	263 / 10000	
101	A	A	Quatrième étage	Un appartement	167 / 10000	
102	A	A	Quatrième étage	Un appartement	372 / 10000	
103	A	A	Quatrième étage	Un appartement	226 / 10000	
104	A	A	Cinquième étage	Un appartement	353 / 10000	
105	A	A	Cinquième étage	Un appartement	364 / 10000	
106	B	B	Rez-de-chaussée	Un appartement	164 / 10000	
107	B	B	Rez-de-chaussée	Un appartement	201 / 10000	
108	B	B	Premier étage	Un appartement	156 / 10000	
109	B	B	Premier étage	Un appartement	317 / 10000	
110	B	B	Deuxième étage	Un appartement	159 / 10000	
111	B	B	Deuxième étage	Un appartement	323 / 10000	
112	B	B	Troisième étage	Un appartement	380 / 10000	
113	C	C	Rez-de-chaussée	Un appartement	211 / 10000	
114	C	C	Rez-de-chaussée	Un appartement	227 / 10000	
115	C	C	Premier étage	Un appartement	292 / 10000	
116	C	C	Premier étage	Un appartement	228 / 10000	
117	C	C	Deuxième étage	Un appartement	304 / 10000	
118	C	C	Deuxième étage	Un appartement	231 / 10000	
119	A	A	Premier étage	Une chambre	81 / 10000	Supprimé, réuni au lot 90 pour former le lot 121
120	A	A	Premier étage	Un appartement	136 / 10000	
121	A	A	Premier étage	Un appartement	434 / 10000	Issu de la réunion des lot 90 et 119

CHARGES

Le tableau de répartition des charges résultant du présent modicatif établi par le cabinet BILICKI DHOMBRES OSMO, géomètres experts à MONTPELLIER le 21

novembre 2013 est demeuré annexé aux présentes avec les plans de la copropriété figurant l'emprise de chaque lot après le présent modificatif.

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

PUBLICITE FONCIERE - POUVOIRS

Le présent acte sera publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er, conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, pouvoir est donné à tout clerc de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes , à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

SIGNIFICATION

Le présent acte sera signifié au syndic.

FRAIS

Les frais des présentes sont supportés par le requérant.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment auprès du service de la publicité foncière compétent et à des fins comptables et fiscales. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'office, seront transcris dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'ADSN : service Correspondant à la Protection des Données, 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cpd-adsn@notaires.fr, 0820.845.988.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

Généré et visualisé sur support électronique, en l'office notarial du notaire soussigné les jour, mois et an, indiqués au présent acte.

Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature sur la tablette numérique.

Puis le notaire, qui a recueilli l'image de la signature manuscrite, a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

Quotes-Parts de charges d'éléments d'équipements communs (article 10 al 1)
COPROPRIETE "ALLURES"

LOT	REF. PLAN DE VENTE	SITUATION			NATURE	Q-P CHARGES SPÉCIALES D'EQUIPEMENT						
		BAT	ESC	ETAGE		Antenne/Fibre Optique	VMC/ Désenfumage	VMC/ Désenfumage	VMC/ Désenfumage	ASC A	ASC B	Portail Sous-Sol
01	31	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
02	32	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
03	33	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
04	34	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
05	35	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
06	36	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
07	37	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
08	38	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
09	39	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
10	40	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement							1/60
11	41	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement							1/60
12	42	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
13	43	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
14	44	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
15	45	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
16	46	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
17	47	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
18	48	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
19	49	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
20	50	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
21	51	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
22	52	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
23	53	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
24	54	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
25	55	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
26	56	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
27	57	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
28	58	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
29	59	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
30	60	Unique	Sous-sol	R-2	Place de stationnement boxée							1/60
31	CELLIER 13	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					2	8	
32	CELLIER 14	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	4	
33	CELLIER 15	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	4	
34	CELLIER 16	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	5	
35	CELLIER 17	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	4	
36	CELLIER 18	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	4	
37	CELLIER 19	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	4	
38	CELLIER 20	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	5	
39	CELLIER 21	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					2	8	
40	CELLIER 22	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					2	7	
41	CELLIER 23	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					2	7	
42	CELLIER 24	Unique	Sous-sol	R-2	Cellier					1	3	
43	01	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
44	02	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
45	03	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
46	04	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
47	05	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
48	06	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
49	07	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
50	08	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
51	09	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
52	10	Unique	Sous-sol	R-1	Emplacement de stationnement							1/60
53	11	Unique	Sous-sol	R-1	Emplacement de stationnement							1/60
54	12	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
55	13	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
56	14	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
57	15	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
58	16	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
59	17	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
60	18	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60
61	19	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement boxée							1/60

Quotes-Parts de charges d'éléments d'équipements communs (article 10 al 1)
COPROPRIETE "ALLURES"

LOT	REF. PLAN DE VENTE	SITUATION			NATURE	Q-P CHARGES SPECIALES D'EQUIPEMENT						
		BAT	ESC	ETAGE		Antenne/Fibre Optique	VMC/ Désoxydation A	VMC/ Désoxydation B	VMC/ Désoxydation C	ASC A	ASC B	Portail Sous-Sol
62	20	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
63	21	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
64	22	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
65	23	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
66	24	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
67	25	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
68	26	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
69	27	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
70	28	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
71	29	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
72	30	Unique	Sous-sol	R-1	Place de stationnement bordée							1/60
73	Celler 1	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					2	7	
74	Celler 2	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	3	
75	Celler 3	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	3	
76	Celler 4	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	4	
77	Celler 5	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	3	
78	Celler 6	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	3	
79	Celler 7	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	3	
80	Celler 8	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	3	
81	Celler 9	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	4	
82	Celler 10	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	5	
83	Celler 11	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	5	
84	Celler 12	Unique	Sous-sol	R-1	Celler					1	2	
85	A01	A	A	RDC	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	372			16		
86	A02	A	A	RDC	Appartement de type T4, comprenant un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, deux salles d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse et d'un jardin.	1/34	614			24		
87	A03	A	A	RDC	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse et d'un jardin.	1/34	399			16		
88	A11	A	A	R+1	Appartement de type T3, comprenant: une entrée, un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	453			407		
89	A12	A	A	R+1	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	292			254		
90	A13	A	A	R+1	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, deux salles d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	652			558		
91	A14	A	A	R+1	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	410			343		
92	A21	A	A	R+2	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	461			485		
93	A22	A	A	R+2	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	297			298		
94	A23	A	A	R+2	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, deux salles d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	663			661		
95	A24	A	A	R+2	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	417			408		
96	A31	A	A	R+3	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une entrée, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	469			559		

Quotes-Parts de charges d'éléments d'équipements communs (article 10 al 1)
COPROPRIETE "ALLURES"

LOT	REF. PLAN DE VENTE	SITUATION			NATURE	Q-P CHARGES SPECIALES D'EQUIPEMENT						
		BAT	ESC	ETAGE		Antenne/Fibre Optique	VMC/ Désenfumage A	VMC/ Désenfumage B	VMC/ Désenfumage C	ASC A	ASC B	Portail Sous-Sol
97	A32	A	A	R+3	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	302			353		
98	A33	A	A	R+3	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, deux salles d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	674			763		
99	A34	A	A	R+3	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	424			474		
100	A41	A	A	R+4	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une entrée, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	473			628		
101	A42	A	A	R+4	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	305			398		
102	A43	A	A	R+4	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, deux salles d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	681			886		
103	A44	A	A	R+4	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34	428			539		
104	A51	A	A	R+5	Appartement de type T3, comprenant: une entrée, un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle d'eau et l'usage exclusif de deux terrasses.	1/34	623			938		
105	A62	A	A	R+5	Appartement de type T3, comprenant: une entrée, un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle d'eau et l'usage exclusif de deux terrasses.	1/34	591			965		
106	B01	B	B	RDC	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		951			52	
107	B02	B	B	RDC	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		1003			64	
108	B11	B	B	R+1	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		967			986	
109	B12	B	B	R+1	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, une salle d'eau, une salle de bain et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		1934			2005	
110	B21	B	B	R+2	Appartement de type T2, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, une chambre, un wc, une salle d'eau, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		983			1178	
111	B22	B	B	R+2	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, une salle d'eau, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		1966			2391	
112	B31	B	B	R+3	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, une salle d'eau, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34		2196			3218	
113	C01	C	C	RDC	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, une salle d'eau avec wc, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34			1392			
114	C02	C	C	RDC	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34			1547			
115	C11	C	C	R+1	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34			1955			
116	C12	C	C	R+1	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34			1546			

Quotes-Parts de charges d'éléments d'équipements communs (article 10 al 1)
COPROPRIETE "ALLURES"

LOT	REF. PLAN DE VENTE	SITUATION			NATURE	Q-P CHARGES SPECIALES D'EQUIPEMENT						
		BAT	ESC	ETAGE		Antenne/Fibre Optique	VMC/ Désenfumage A	VMC/ Désenfumage B	VMC/ Désenfumage C	ASC A	ASC B	Portail Sous-Sol
117	G21	C	C	R+2	Appartement de type T4, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, trois chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34			1988			
118	G22	C	C	R+2	Appartement de type T3, comprenant: un séjour-cuisine, un dégagement, deux chambres, un wc, une salle de bain, et l'usage exclusif d'une terrasse.	1/34			1572			
TOTAL						34/34	10000	10000	10000	10000	10000	60/60